

Zeitschrift: Les intérêts de nos régions : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts jurassiens

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts jurassiens

Band: 50 (1979)

Heft: 8: Le bois! Vous connaissez?

Rubrik: Chronique économique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 05.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

ments pour la fabrication en série, pour lesquels le bois et ses dérivés sont prédestinés, offre une excellente alternative à la construction en dur. L'utilisation d'éléments préfabriqués, leur maniement facile, un temps de montage très court ainsi que la possibilité d'occuper des locaux immédiatement, grâce à une pose à sec, sont des avantages qui s'ajoutent au caractère économique de la construction par éléments en bois. Comme ces derniers peuvent être assemblés suivant de nombreuses variantes et érigés à partir d'un plan variable, ils

offrent une très grande latitude à la conception architecturale.

Les enfants ne connaissent leurs besoins que par ce qu'ils ressentent ; ils sont incapables de l'exprimer ; ils n'ont pour ainsi dire pas la possibilité d'intervenir pour nous faire part de leurs préoccupations et de leurs désirs. De ce point de vue, on attend beaucoup de l'année de l'enfant, afin que soient reconnues les responsabilités de la société et que cela débouche sur toutes sortes de mesures prises pour le bien des enfants.

Extraits « Lignum - Bois Information »

CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

L'indice suisse des prix à la consommation en juin 1979

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a augmenté fortement de 1,4 % en juin 1979 par rapport au mois précédent. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 105,1 points, qui est de 4,1 % supérieur à celui de 101 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La forte hausse de 1,4 % que l'indice suisse a subie en juin 1979 par rapport au mois précédent, est essentiellement imputable à la forte hausse de l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (+ 23 %), à la suite de l'augmentation prononcée de 31,4 % des prix du mazout. Les prix du mazout se sont donc trouvés de 122,3 % supérieurs au niveau d'il y a un an. Cependant, on tiendra compte du fait que, les prix du mazout ont atteint un point culminant au moment de l'enquête et que les diminutions survenues

ensuite n'ont pu, dès lors, être prises en considération dans l'indice de juin. La nouvelle augmentation massive des prix du mazout a influencé la hausse de l'indice général par rapport au mois précédent (1,4 %) de 1,2 % et celle par rapport à la même période de l'année précédente (4,1 %) de 2,8 %. Ont, entre autre, connu des augmentations les indices des groupes « alimentation » (+ 0,5 pour cent), « habillement » (+ 0,3 %), « aménagement et entretien du logement » (+ 0,4 %), ainsi que « transports et communications » (+ 0,6 %). En revanche, l'indice du groupe « santé et soins personnels » a légèrement baissé (— 0,1 %), suite à diverses baisses de prix dans les articles de toilette. Les trois autres groupes de marchandises et de services n'ont pas fait l'objet d'un nouveau relevé statistique durant le mois de juin.

L'augmentation de l'indice de l'« alimentation » est principalement due à des hausses de prix des fruits et des pommes de terre en raison surtout de la saison ou des intempéries. Les effets de ces hausses ont cependant été quelque peu atténués par des baisses de prix, notamment pour les légumes.

La hausse de l'indice du groupe « habillement » s'explique avant tout par des prix plus élevés pour les chaussures de dame. Ont, en outre, légèrement augmenté les prix des articles de mercerie ainsi que la laine à tricoter, tandis que, pour les tissus d'habillement, les baisses ont été plus marquées.

Le mouvement ascendant de l'indice du groupe « aménagement et entretien du logement » a été provoqué essentiellement par différentes hausses de prix pour les meubles de living-room et de chambre à coucher, ainsi que par des tarifs plus élevés pour les réparations effectuées au logement par des tiers. D'autres légères augmentations ont aussi été enregistrées pour le petit matériel de cuisine et pour les prestations de services des blanchisseries et teintureries. En revanche, les meubles de jardin et de camping ainsi que les produits de lessive et de nettoyage et également la literie ont légèrement baissé de prix.

La hausse de l'indice du groupe « transports et communications » est la conséquence de nouvelles augmentations des prix de l'essence, tandis que l'indice du groupe des tarifs postaux et téléphoniques a légèrement diminué étant donné

la réduction des taxes pour les communications téléphoniques locales. En juin 1979, les prix de l'essence étaient de 3,6 % supérieurs à ceux du mois précédent et de 20,6 % plus élevés que ceux de juin 1978. Leur part à l'augmentation de l'indice global était de 0,1 % par rapport au mois précédent et de 0,5 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Si l'on considère les augmentations de prix du mazout et de l'essence globalement, leur part à la hausse de l'indice global est de 1,3 % par rapport à mai 1979 et de 3,3 % par rapport à juin 1978.

Sans ces augmentations de prix du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation n'aurait pas augmenté de 1,4 % en juin 1979, mais seulement de 0,1 % par rapport au mois précédent, tandis que sa hausse par rapport à la même période de l'an passé ne serait pas de 4,1 %, mais de 0,8 % seulement. Il va sans dire que ces chiffres ne doivent, en aucun cas, être considérés comme exprimant l'avis du Conseil fédéral quant à l'application de l'indice des prix à la consommation.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en juin 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice juin 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	mai 1978	juin 1978
Total	177,2 ¹	105,1	1,4	4,1
Alimentation	•	107,4	0,5	2,0
Boissons et tabacs	•	103,4	0 ²	2,6
Habillement	•	101,2	0,3	0,6
Loyer du logement	•	100,1	0 ²	— 0,3
Chauffage et éclairage	•	163,2	23,0	77,0
Aménagement et entretien du logement	•	101,3	0,4	0,2
Transports et communications	•	103,6	0,6	2,9
Santé et soins personnels	•	104,3	— 0,1	3,3
Instruction et loisirs	•	99,3	0 ²	0,3

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

L'indice suisse des prix à la consommation en juillet 1979

L'indice suisse des prix à la consommation, calculé par l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, a légèrement augmenté de 0,2 % en juillet 1979 par rapport au mois précédent. Il a ainsi atteint, sur la base de 100 en septembre 1977, un niveau de 105,4 points qui est de 4,3 % supérieur à celui de 101,1 points enregistré une année auparavant. L'indice suisse des prix à la consommation traduit l'évolution des prix des marchandises et des services représentatifs de la consommation des ménages privés, sans que son calcul ne soit influencé par des modifications affectant le volume ou la composition de l'assortiment de marchandises consommées et de services utilisés.

La hausse de 0,2 % que l'indice suisse a subie en juillet 1979 est essentiellement imputable à la hausse de l'indice du groupe « alimentation » (+ 1,1 %). D'autres augmentations importantes pour l'indice ont été constatées dans les « transports et communications » (+ 0,7 pour cent), alors que la hausse du groupe « santé et soins personnels » (+ 0,1 %) — conséquence de l'élévation de tarifs médicaux et hospitaliers dans divers cantons — n'a que très légèrement fait augmenter l'indice. Contrairement à ce qui précède et pour la première fois depuis septembre 1978, l'indice du groupe « chauffage et éclairage » (— 1,5 %) a, de nouveau, baissé étant donné que les prix du mazout ont diminué de 1,9 % par rapport au mois précédent ; ils sont pourtant de 122,9 % supérieurs aux prix correspondants de juillet 1978. Cette diminution des prix du mazout a atténué de 0,1 % pour la réduire à 0,2 % l'influence des augmentations de prix d'autres biens mentionnées ci-dessus sur l'indice global ; par rapport à l'année dernière (+ 4,3 %) la part de l'augmentation des prix du mazout est cependant encore de 2,7 %. Les cinq autres groupes de marchandises et de services n'ont

pas fait l'objet d'un nouveau relevé durant le mois de juillet.

L'augmentation de l'indice de l'« alimentation » est principalement due à des hausses de prix des fruits, du lait, du beurre, des produits laitiers frais et de la crème. Ont également eu du poids les hausses de prix de la viande de porc. Les effets de ces augmentations ont cependant été quelque peu atténués par des baisses de prix, notamment pour les pommes de terre, les légumes et les œufs du pays. Théoriquement, c'est-à-dire si elles avaient été tout de suite complètement reportées sur les prix de vente au détail, les hausses de prix autorisées le 1^{er} juillet 1979 pour le lait et les produits laitiers auraient provoqué une progression de 0,13 % de l'indice générale. En réalité, le renchérissement pour le lait et les produits laitiers constaté en juillet 1979 s'est limité à une élévation de 0,07 % accusée par le niveau de l'indice total (+ 0,2 %).

L'augmentation des prix du groupe « transports et communications » est, avant tout, imputable à une nouvelle hausse du prix de l'essence, ainsi qu'à des prix plus élevés pour les automobiles (neuves et d'occasion) et pour le service d'entretien de celles-ci. Les prix de l'essence étaient de 1,6 % supérieurs par rapport à ceux du mois précédent et de 22,7 % comparé à ceux d'une année auparavant. Leur contribution à l'augmentation de l'indice global a été d'à peine 0,05 % par rapport au mois précédent et comparé à juillet 1978 de 0,6 %.

Si l'on considère les variations opposées des prix du mazout et de l'essence globalement, elles ont conduit à une légère atténuation de l'augmentation de l'indice global par rapport au mois de juin ; toutefois, la hausse que les prix du mazout et de l'essence ont connue par rapport à leur niveau de juillet 1978 contribue encore à raison de 3,3 % à celle de 4,3 % accusée par l'indice général. Sans

ces variations de prix du mazout et de l'essence, l'indice suisse des prix à la consommation de juillet 1979 serait supérieur de 0,3 % au lieu de 0,2 % par rapport au mois de juin et de 1 % au lieu de 4,3 % comparé à juillet 1978.

En raccordant à la nouvelle série d'indices l'ancienne série calculée sur la base de 100 en 1966, on obtient, pour juillet 1979, un indice de 177,6.

Office fédéral de l'industrie,
des arts et métiers et du travail

Données chiffrées concernant les divers éléments de l'indice suisse des prix à la consommation en juillet 1979

Les indices et taux de variation des neuf groupes de biens et de services sont les suivants :

Groupes de biens et de services	Indice juillet 1979		Variation en % par rapport à	
	Sept. 1966 = 100	Sept. 1977 = 100	juin 1979	juillet 1978
Total	177,6 ¹	105,4	0,2	4,3
Alimentation	•	108,5	1,1	2,9
Boissons et tabacs	•	103,4	0 ²	2,6
Habillement	•	101,2	0 ²	0,6
Loyer du logement	•	100,1	0 ²	— 0,3
Chauffage et éclairage	•	160,7	— 1,5	76,7
Aménagement et entretien de logement	•	101,3	0 ²	0,2
Transports et communications	•	104,3	0,7	4,1
Santé et soins personnels	•	104,4	0,1	1,9
Instruction et loisirs	•	99,3	0 ²	0,3

¹ Valeur de la nouvelle série, convertie en prenant comme référence la base 100 en septembre 1966

² N'a pas été l'objet d'un nouveau relevé au cours du mois sous revue.

(OFIAMT)

Administration de l'ADIJ et rédaction des « Intérêts de nos régions »

Rue du Château 2, case postale 344
2740 Moutier 1, ☎ 032 93 41 51

Rédacteur responsable :
Frédéric Savoye, Saint-Imier

Secrétaire :
Françoise Baumgartner, Moutier

Abonnement annuel : Fr. 25.—
Prix du numéro : Fr. 2.50
Caisse : CCP 25 - 2086

ORGANES DE L'ADIJ

Direction

Président : Frédéric Savoye, 2610 Saint-Imier
☎ bureau 032 93 41 51 privé 039 41 31 08

Secrétaire : Françoise Baumgartner, 2740 Moutier
☎ 032 93 41 51

Membres : Rémy Berdat, 2740 Moutier, ☎ 032 93 12 45
Jean Jobé, 2900 Porrentruy ☎ 066 66 17 77
Marcel Houlmann, 2515 Prêles
☎ 038 51 31 21
François Lachat, 2900 Porrentruy
☎ 066 22 67 57